



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-ValaisParaît
2x par annéeImpression
1600 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion**CONVOCAATION**

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 13 décembre 2011 à 20h00
à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Lecture et adoption du budget 2012
3. Présentation du Plan quadriennal 2012-2015
4. Présentation et approbation du règlement intercommunal du Centre de Secours et Incendie du Haut-Lac
5. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2012 est à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Le règlement intercommunal du CSI peut également être obtenu au bureau communal ou consulté sur notre site Internet www.port-valais.ch.

Administration communale de Port-Valais

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2012

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1'034'590.00	93'000.00	170'000.00	200'000.00
Sécurité publique	770'960.00	237'000.00		
Enseignement et formation	3'382'590.00	68'000.00	70'000.00	
Culture, loisirs et culte	1'163'250.00	203'200.00	30'000.00	
Santé	175'000.00			
Prévoyance sociale	1'539'020.00	471'500.00		
Trafic	1'228'550.00	391'800.00	1'299'000.00	525'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	1'813'580.00	1'580'680.00	475'000.00	
Economie publique	764'080.00	988'050.00	807'000.00	
Finances et impôts	521'500.00	8'511'000.00		
Sous-total	12'393'120.00	12'544'230.00	2'851'000.00	725'000.00
Excédent de recette du compte de fonctionnement				
après déduction de Fr. 1'968'300.00 d'amortissements 151'110.00				
Investissements nets				2'126'000.00
Total	12'544'230.00	12'544'230.00	2'851'000.00	2'851'000.00

Budget 2012

Résultats et marge d'autofinancement

L'exercice 2012 prévoit des revenus pour Fr. 12'544'230.- en regard des charges totalisant Fr. 10'424'820.-, soit une marge d'autofinancement de Fr. 2'119'410.-.

Le bénéfice découlant du budget 2012 est de Fr. 151'110.-.

Les résultats prévus peuvent être qualifiés de bons, étant donné la situation. Effectivement, avec la fermeture de Symrise, nos recettes fiscales diminuent d'env. Fr. 800'000.-. De plus, les investissements conséquents des dernières années doivent être amortis à hauteur de 10%, ce qui diminue notre marge d'autofinancement (montant des amortissements de Fr. 1'968'300.-).

Nous devons donc rester prudents avec nos investissements et rigoureux dans nos dépenses.

Avec le budget 2012, entre en vigueur la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT-CH). Cette réforme redéfinit les mécanismes fondamentaux de la collaboration entre la Confédération et les cantons. La mise en œuvre de la réforme RPT échoit principalement aux cantons. Pour que les nouveaux instruments introduits par la réforme fédérale (péréquation des ressources, compensation des charges, répartition des tâches, modalités de subventionnement) déploient tout leur potentiel d'efficacité, les processus cantonaux doivent évoluer dans la même direction que les réformes fédérales.

Les objectifs généraux de la RPT II sont :

- le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes et, partant de là, une simplification des procédures et un accroissement de l'efficacité dans les relations mutuelles
- la suppression des incitations aux dépenses non souhaitables dans la législation relative aux subventions de la péréquation financière
- l'octroi de la plus grande liberté de décision possible aux communes pour les décisions ayant une portée locale
- la réduction des coûts financiers et administratifs supportés par le canton et les communes
- l'ancrage dans la loi des nouveaux principes introduits sous forme de décret dans le cadre de la 1ère phase du projet RPT.

Le canton a scindé en deux étapes l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition, la 1ère étape au 1er janvier 2011 et la seconde au 1er janvier 2012.

Ce qui change principalement dans le budget de fonctionnement :

Le traitement du personnel enseignant primaire :

Fr. 1'074'718.- au budget 2011 contre Fr. 846'900.- au budget 2012.

Le traitement du personnel du CO :

Fr. 280'061.- au budget 2011 contre Fr. 325'200.- au budget 2012.

Une participation au financement des EMS à hauteur de Fr. 72'270.- est à charge communale, charge inexistante jusqu'ici.

La part du canton du subventionnement des soins dentaires est reportée sur les communes : au budget 2011 Fr. 18'000.- et en 2012 Fr. 40'000.-.

L'entretien des routes augmentera de Fr. 45'000.- par rapport au budget 2011.

Comme on peut le constater, certains postes sont au détriment de la commune et d'autres sont favorables à notre ménage communal.

Il est à relever que 32 lois ont été modifiées par le Grand Conseil en 2011 ; il se peut donc que des changements notables, lors de la facture finale, existeront par rapport aux chiffres annoncés. Mais à ce jour, pour notre commune, l'introduction de la RPTII n'a qu'une influence minime, voire une légère différence à notre avantage.

Il est plus compliqué d'avoir une comparaison linéaire avec les budgets précédents, avec l'introduction de cette nouvelle

répartition, car le canton nous impose l'harmonisation des numéros de compte.

Avec l'ouverture du nouveau CO de Vouvry à la rentrée 2012, les charges relatives passeront de Fr. 210'000.- à Fr. 450'000.-.

Après la mise en veilleuse de Chablais Tourisme SA, le Conseil communal a décidé d'attribuer le montant versé annuellement à cette société (Fr. 12'000.-) à Bouveret Tourisme. Il incombe ainsi à cette dernière d'assurer le transfert des tâches.

A noter également la diminution du coût de la dette (- Fr. 20'000.-).

Recettes

La fermeture de Symrise entraîne une diminution très nette des impôts des personnes morales.

C'est pourquoi, il est essentiel pour le développement économique de notre commune que de nouvelles entreprises s'y établissent. Le Conseil communal s'engage dans ce sens. Même si, à court terme, l'encaissement d'impôts serait moindre, nous préparons l'avenir des générations suivantes.

Investissements

Comme indiqué ci-dessus, nous devons rester vigilants, mais nous devons tout de même effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement communal.

Sur l'exercice 2011, les investissements nets s'élevaient à Fr. 1'899'000.- contre Fr. 2'126'000.- en 2012. Ils seront financés principalement par la marge d'autofinancement et par la trésorerie.

Les plus gros investissements consentis par la Municipalité sont :

- PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)

Ce plan général a été établi et les priorités ont été déterminées. Les premiers travaux sont effectués, nous continuons pour un montant de Fr. 400'000.-.

- Déplacement Route du Tonkin

Cette route relie la route de la Lanche à l'école et à la gare. Elle se trouve entre une propriété privée et une parcelle CFF située en zone à construire. Le plan d'aménagement communal prévoit le déplacement de la route à proximité des voies CFF avant de mettre en valeur les terrains. Actuellement, un projet de construction existe et des négociations sont en cours avec le promoteur pour fixer les modalités d'exécution et les compensations financières.

- Compactrices

Avec l'achat de 3 compactrices, (papiers/cartons, objets encombrants, déchets verts), c'est un pas supplémentaire vers une diminution des coûts du traitement des déchets. Effectivement, des frais de transports, ainsi que de tonnage, pourront être économisés. Il reste cependant de gros efforts à fournir.

- Station essence

Il s'agit de la deuxième étape de cet aménagement portuaire.

Conclusions

L'exercice 2012 boucle sur une bonne marge d'autofinancement de Fr. 2'119'410.- et sur un bénéfice.

Le Conseil communal s'engage pour l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal, afin que nous puissions continuer à investir sans mettre en péril notre santé financière.

Restons confiants ! Notre Commune possède des ressources non négligeables : zone artisanale et Industrielle attrayante, une fiscalité intéressante, des voies de communication en développement qui pourront attirer des PME.

Le budget 2012 détaillé reste à votre disposition auprès du Greffe communal. Il a été adopté par le Conseil communal, ainsi que par la Commission des finances.

Nous vous recommandons vivement de l'approuver.

Budget des investissements 2012

INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE		
Nauplia / Mandat architecte et travaux urgents	70'000.00	-.-
Achat de terrains	100'000.00	-.-
Vente de terrains	-.-	200'000.00
	170'000.00	200'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Salle de classe / Mobilier et matériel	70'000.00	-.-
	70'000.00	-
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Aménagement bord du lac / Mandat d'étude	30'000.00	-.-
	30'000.00	-
TRAFIC		
Aménagement Place de la Gare / Honoraires	30'000.00	-.-
Déplacement de la Route du Tonkin	1'100'000.00	525'000.00
Eclairage public	50'000.00	-.-
Achat véhicule travaux publics	15'000.00	-.-
Circulation et parcage / Zone 30km/h	74'000.00	-.-
Participation à la construction de routes cantonales	30'000.00	-.-
	1'299'000.00	525'000.00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
PGEE	400'000.00	-.-
Station de relevage / Pompe face Pisciculture	40'000.00	-.-
Compactrices à déchets	35'000.00	-.-
	475'000.00	-
ECONOMIE PUBLIQUE		
Canal Stockalper / Rive droite	200'000.00	-.-
Station essence - 2ème étape	470'000.00	-.-
Port / Zone technique vers la grue	17'000.00	-.-
Port / Tableaux électriques	30'000.00	-.-
Renforcement de la digue	90'000.00	-.-
	807'000.00	-
SOUS-TOTAL	2'851'000.00	725'000.00
Investissements nets		2'126'000.00
TOTAL	2'851'000.00	2'851'000.00

Plan Quadriennal 2012 – 2015

Les principes traditionnels de comptabilité publique restreignent le champ de l'activité budgétaire à un temps donné, en principe l'année civile. Cette limite de temps, nécessaire dans l'optique du classement et du contrôle des recettes et des dépenses, ne répond pas aux exigences d'une gestion dynamique du secteur public. Des activités publiques sont décidées et mises en œuvre sur plusieurs années avant qu'elles ne soient utilisables (écoles, routes, environnement, etc.) Ainsi, la réflexion et les efforts de gestion des collectivités publiques dépassent l'horizon de l'année.

Partant de ce qui précède, la législation valaisanne exige de la commune qu'elle établisse une planification financière pour une durée de quatre ans. Ce document doit également contenir le programme des investissements envisagés. Par la nouvelle Loi sur les communes, le plan financier et d'investissement à moyen terme devient obligatoire.

En début de législature, le Conseil municipal a ainsi porté une réflexion approfondie sur les quatre ans à venir.

Cependant, lors de l'établissement annuel du budget, ce plan quadriennal est revu et corrigé selon les nouvelles réflexions et selon l'avancement des projets en cours.

Il est détaillé ci-dessous les travaux ou investissements nets qui devront être pris en compte durant les prochaines années. Cet inventaire résulte d'une part des réflexions de l'autorité communale. Il y a lieu de préciser que ces travaux seront portés annuellement aux différents budgets en fonction de l'évolution de la situation financière de la commune, de l'importance et de l'urgence de ces travaux.

La construction d'un nouveau port de 120 places avec un coût de l'ordre de 4 à 5 millions n'est pas pris en compte dans ce tableau des investissements, sachant que celui-ci devrait pouvoir être autofinancé grâce à la vente des places aux futurs propriétaires.

Conclusions

S'inspirant des analyses, statistiques et projections des présentes lignes directrices, le Conseil communal fixe les objectifs suivants pour la présente législature :

- aboutir annuellement à une marge d'autofinancement de l'ordre de Frs. 2'250'000.-- dès 2013;
- mener à bien la construction des infrastructures indispensables à l'évolution de la population sur notre territoire, la fin des travaux du PGEE et l'aménagement des terrains CFF achetés, l'achèvement de la zone industrielle ;
- rester vigilants en ce qui concerne les engagements financiers futurs afin d'éviter une augmentation de l'endettement par habitant au terme de la période quadriennale ;
- assurer le plus possible le financement des investissements annuels par les ressources directes, soit la marge d'autofinancement, sans recourir à l'endettement, à l'exception de réalisations lourdes ;
- réaliser les investissements selon un ordre de priorité à fixer chaque année dans le cadre du budget.

Plan Quadriennal 2012 – 2015

Objets	2012		2013 / 2015		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE						
Villa Nauplia / Mandat architecte et travaux urgents	70'000.00		130'000.00		200'000.00	0.00
Rénovation des salles communales y.c. Anfibia			100'000.00		100'000.00	0.00
Achat de terrains	100'000.00		200'000.00		300'000.00	0.00
Vente de terrains		200'000.00		2'000'000.00	0.00	2'200'000.00
	170'000.00	200'000.00	430'000.00	2'000'000.00	600'000.00	2'200'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
Salle de classe / Mobilier et matériel scolaire	70'000.00		80'000.00		150'000.00	0.00
Bâtiment scolaire du Bouveret			110'000.00		110'000.00	0.00
Crèche et UAPE			500'000.00		500'000.00	0.00
	70'000.00	0.00	690'000.00	0.00	760'000.00	0.00
CULTURE, LOISIRS ET CULTE						
Aménagement bord du lac / Mandat d'étude	30'000.00		270'000.00		300'000.00	0.00
	30'000.00	0.00	270'000.00	0.00	300'000.00	0.00
TRAFIC						
Aménagement Place de la Gare / Honoraires	30'000.00		1'970'000.00		2'000'000.00	0.00
Déplacement de la Route du Tonkin	1'100'000.00	525'000.00			1'100'000.00	525'000.00
Route sous les Batailles			350'000.00		350'000.00	0.00
Route Bellosy			250'000.00		250'000.00	0.00
Rte Zone Industrielle			630'000.00	330'000.00	630'000.00	330'000.00
Parking Swiss Vapeur Parc			6'000'000.00		6'000'000.00	0.00
Parking BTR			500'000.00		500'000.00	0.00
Pariking Tauredunum y.c. terrain			600'000.00		600'000.00	0.00
Parking Route des Iles			200'000.00		200'000.00	0.00
Eclairage public y.c. nouveaux éclairages	50'000.00		150'000.00		200'000.00	0.00
Achat véhicules travaux publics	15'000.00		45'000.00		60'000.00	0.00
Circulation et parcage / Zone 30 km/h	74'000.00		100'000.00		174'000.00	0.00
Participation à la construction des routes cantonales	30'000.00		90'000.00		120'000.00	0.00
	1'299'000.00	525'000.00	10'885'000.00	330'000.00	12'184'000.00	855'000.00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT						
PGEE	400'000.00		1'200'000.00		1'600'000.00	0.00
Réseau Eaux usées	40'000.00				40'000.00	0.00
Eaux des Evouettes			750'000.00		750'000.00	0.00
Déchetterie	35'000.00		70'000.00		105'000.00	0.00
Sécurisation des cours d'eau			600'000.00	480'000.00	600'000.00	480'000.00
	475'000.00	0.00	2'620'000.00	480'000.00	3'095'000.00	480'000.00
ECONOMIE PUBLIQUE						
Canal Stockalper / Rive droite	200'000.00				200'000.00	0.00
Station essence - 2ème étape	470'000.00				470'000.00	0.00
Port / Aménagements divers y.c. électricité	47'000.00		53'000.00		100'000.00	0.00
Renforcement de la digue	90'000.00		60'000.00		150'000.00	0.00
Port (Etude)			50'000.00		50'000.00	0.00
	807'000.00	0.00	163'000.00	0.00	970'000.00	0.00
DIVERS						
Divers et imprévus			300'000.00		300'000.00	0.00
Marge d'autofinancement		2'000'000.00		6'750'000.00	0.00	8'750'000.00
	0.00	2'000'000.00	300'000.00	6'750'000.00	300'000.00	8'750'000.00
SOUS-TOTAL	2'851'000.00	2'725'000.00	15'358'000.00	9'560'000.00	18'209'000.00	12'285'000.00
Investissement net		126'000.00		5'798'000.00		5'924'000.00

Financement

Investissement net 2012	Fr.	126'000.00
Investissements nets 2013 / 2015	Fr.	5'798'000.00
	Fr.	5'924'000.00

Trésorerie	Fr.	1'644'000.00
Crédit Lim (Station - service et Parking SVP)	Fr.	1'780'000.00
Engagement bancaire	Fr.	2'500'000.00
TOTAL	Fr.	5'924'000.00
	Fr.	5'924'000.00

Règlement intercommunal du Centre de Secours et Incendie du Haut-Lac (Communes de Saint-Gingolph, Vouvry, Vionnaz et Port-Valais)

En juin 2009, les Conseils communaux officialisent la création du Centre de Secours et Incendie du Haut-Lac par la signature d'une convention de fusion.

Base de la décision de fusion :

- faire face à des problèmes d'effectifs, particulièrement en journée
- se doter d'un dispositif de lutte contre l'incendie performant et disposant de moyens matériels et humains nécessaires à une intervention moderne et efficace
- regrouper les compétences et le matériel pour bénéficier d'une protection rapide et efficace.

Ce choix de la fusion permet d'optimiser les effectifs, l'utilisation des ressources, la gestion, les coûts et de disposer d'une force d'intervention plus adaptée à l'évolution importante de notre région.

Le règlement définit :

- les détails de l'organisation
- les ressources budgétaires
- l'engagement en commun des effectifs
- l'acquisition, l'utilisation et l'entretien en commun du matériel, des outils et des véhicules

Vu ce qui précède, nous vous recommandons d'accepter ce règlement qui est à disposition au bureau communal et qui peut être consulté sur notre site Internet www.port-valais.ch

L'activité opérationnelle

au CSI Haut-Lac :

Une diversité d'interventions tout au long de l'année réparties en plusieurs domaines dont :



Incendie

Habitations, végétation, véhicules, industries,...



Secours à personnes et animaux

Relevage, accès difficiles, évacuation...



Accidents de la circulation

Accidents routiers, ferroviaires, aériens, navigation...



Opérations diverses

Recherches, inondations, éboulements, pollutions,...

1 centre de secours et incendie et 4 détachements répartis sur les communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph assurent la protection des 9'650 habitants, population pouvant atteindre plus de 15'000 personnes en saisons touristiques.

Numéro d'appel d'urgence



Devenez sapeur-pompier
volontaire !

079 / 665 87 40

service-feu@bluewin.ch

Pour plus d'informations,
contactez le centre
le plus proche de chez vous :

Vionnaz	: Cap E. Delseth / 079/449 35 76 Ch. Du Château, 1895 Vionnaz edelseth@netplus.ch
Vouvry	: Plt S. Ducrey / 079/424 63 05 Rue Hippolyte-Pignat, 1896 Vouvry sducrey@bluewin.ch
Port-Valais	: Cap Ph. Page / 079/463 56 93 Route des Iles, 1897 Le Bouveret philippe.page@netplus.ch
St-Gingolph	: Cap Ch. Grept, 079/606 10 51 Place de la Gare, 1898 St-Gingolph christophe.grept@bluewin.ch

Ne laissons pas le manque
de sapeurs-pompiers volontaires
devenir la prochaine

urgence !



Rejoignez-les !



CSI Haut-Lac
Case Postale 224 / 1896 Vouvry
service-feu@bluewin.ch



Transchablaisienne H144

Ouverture en vue

En date du 14 octobre 2011, le passage symbolique du Rhône a été célébré en présence de nombreuses personnalités de l'Office Fédéral des Routes, des services cantonaux concernés de Vaud et Valais, des Municipalités des communes riveraines, de représentants des entreprises constructrices et des bureaux techniques. Nous avons même eu l'honneur d'accueillir M. Jacques Melly, Président du Gouvernement valaisan et Chef du département des transports, de l'équipement et de l'environnement durant la partie récréative.

La date de l'inauguration est d'ores et déjà prévue pour le 6 novembre 2012

Mais déjà, j'entends les questions : et après, que se passera-t-il dans la région ? Donc, voici une réponse à cette curiosité bien humaine et non désintéressée.

Programme de gestion des projets du Service des routes et cours d'eau du Bas-Valais sur la RC 302 St-Gingolph - St-Maurice - tronçon St-Gingolph - Vouvry

Contournement des Evouettes :

- établissement du projet d'exécution du tunnel des Evouettes : 2012
- expropriations : 2012
- mise en chantier : 2013
- travaux : de 2013 à 2016
- finitions et travaux compensatoires : dès 2017

Évitement du Bouveret :

- début des études de faisabilité : 2013
- établissement du projet d'enquête : 2013 à 2015
- mise à l'enquête publique : 2016 - 2017
- mise en chantier selon disponibilité financière. Si la déviation de St-Gingolph ne pouvait pas être exécutée pour cause de non coordination avec la France, l'évitement du Bouveret pourrait être envisagé dès 2018 - 2020

Déviations de St-Gingolph :

- mise à l'enquête : fin 2011 ou début 2012, en fonction de la séance de présentation publique de novembre 2011.
- traitement des recours et oppositions : 2012 - 2016
- mise en chantier possible, selon disponibilité financière du canton dès 2018 pour autant que la France suive le même calendrier.

Charges de trafic :

- St-Gingolph : trafic moyen journalier : 8'100 v/j, trafic journalier max. enregistré 11'300 v/j
- Le Bouveret : trafic moyen journalier : 9'000 v/j, trafic journalier max. enregistré 12'000 v/j
- Les Evouettes : trafic moyen journalier : 13'200 v/j, trafic journalier max. enregistré 16'000 v/j

Voire Présidente



Chambre pupillaire intercommunale du Haut-Lac

L'entrée en vigueur du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte, découlant de la Loi d'application du code civil suisse (LACCS), articles 14 et 15, deviendra effective le 1^{er} janvier 2013.

A l'instar d'autres collaborations intercommunales, les communes de Saint-Gingolph, Port-Valais, Vouvry, Vionnaz et Collombey-Muraz ont œuvré ensemble pour la mise en place d'une Chambre Pupillaire Intercommunale (CPI). La convention y relative a été ratifiée au 1^{er} janvier 2011 et nous avons pu, sur cette base, poursuivre avec la mise en place matérielle et l'engagement de personnel, afin d'atteindre la professionnalisation souhaitée dans ce domaine sensible. De grandes modifications ont eu lieu dans l'organisation de la justice et des compétences élargies seront d'ailleurs attribuées dès le 1^{er} janvier 2013 à la CPI.

Le 1^{er} juillet 2011, la nouvelle entité a pris le relais des différentes chambres pupillaires communales et, à ce jour, tous les dossiers en cours ont été bouclés ou transférés à Vionnaz, où nous avons pu trouver des locaux adéquats après de longues recherches.

Personnel engagé à des temps partiels, selon besoins évalués :

- | | |
|--------------------------|-------------------|
| • M. Jean-Pierre MARIAUX | Président |
| • Mme Cendrine SALCHLI | Greffière-juriste |
| • Mme Stella STADELMANN | Secrétaire |

Fonctionnement :

La Chambre Pupillaire Intercommunale se compose :

- a) d'un président, soit M. Jean-Pierre Mariaux
- b) les membres et les suppléants étant les juges et vice-juges du groupement intercommunal

Le président siège, assisté d'un greffier et de deux juges ou vice-juges, dont un de la commune concernée par le dossier à traiter.

Adresse

Chambre pupillaire intercommunale du Haut-Lac

Case postale

1895 Vionnaz

☎ 024 565 42 52

L'organe exécutif est composé des présidents de commune du groupement intercommunal.

La mise en place d'un service officiel de la curatelle durant l'année à venir est déjà en cours d'élaboration et permettra l'application des mesures prononcées par la CPI et le suivi des situations de plus en plus complexes par du personnel qualifié.

Nous tenons ici à témoigner notre reconnaissance pour le travail accompli à M. Thierry BUECHE, Président sortant et M^{me} Jacqueline FOURNIER, secrétaire, ainsi qu'à tous les anciens présidents, membres, greffiers, juges et vice-juges.

Travaux publics

Eau des Evouettes

Les Evouettouds consomment-ils trop d'eau ? La question peut être le sujet d'une plaisanterie mais la réponse est sérieuse.

Soucieux de garantir l'approvisionnement en eau potable du village et de faire le point de la situation, le Conseil communal a commandé un audit à un bureau spécialisé. Le résultat de cet audit a été présenté au début de l'automne et donne les résultats suivants :

Quelques chiffres

- le village compte environ 600 habitants (308 ménages)
- la capacité du réservoir est de 600 m³, y compris 200 m³ de réserve incendie
- la consommation **moyenne suisse** par habitant se situe autour des 200 à 250 litres/jour
- Le débit minimum des sources est de 413 litres/minute, soit environ 500'000 litres par jour.

Points positifs

- Le réservoir est assez grand pour approvisionner environ 1200 habitants
- Les débitmètres installés cette année permettent de disposer de données exactes avec enregistrement automatique et contrôle à distance des installations
- Le temps de séjour de l'eau dans le réservoir est de 2.7 jours. La règle veut que le temps de séjour dans le réservoir soit inférieur à 3 jours. Par conséquent, le risque lié à la durée de séjour de l'eau est inexistant
- Lorsque les mesures urgentes indiquées ci-après seront réalisées, aucun plan de secours en cas de sécheresse ne semble nécessaire
- Avec un meilleur captage, la source de la Guigogne pourrait augmenter son rendement, d'où une réserve supplémentaire pas prise en compte dans l'étude.

Points négatifs

- La consommation actuelle par habitant se situe autour des 800 à 1000 litres/jour. Par rapport à la moyenne suisse, cette consommation est totalement aberrante
- Par conséquent, des fuites importantes se trouvent sur le réseau
- Le réseau a été construit de manière anarchique au fur et à mesure des besoins et avec des matériaux disparates. Le réseau comporte également de nombreux bras morts qui empêchent une bonne circulation de l'eau (circulation en boucle)
- De par la faible différence d'altitude entre le réservoir et les habitations, la pression dans les bornes hydrantes des Evouettes d'Amont est insuffisante
- le camping des Ravers n'est pas protégé par une borne hydrante

Mesures à prendre

Le rapport fixe les priorités, les étapes de travail et les coûts.

En priorité, il y a lieu de colmater les 3 grandes fuites détectées au Chemin Neuf, au Pré Derrey et vers la gare. Ces 3 fuites totalisent une perte journalière d'environ 250'000 litres, soit la moitié de l'eau produite par les sources. Vu l'urgence de la situation, ces travaux seront réalisés si possible cette année encore.

Dans une 2^e phase, il s'agira d'améliorer la protection incendie des Evouettes d'Amont. A cet effet, le réseau sera mis en surpression à la sortie du réservoir et la pression réduite à sa valeur actuelle à l'arrivée dans le «vieux village» pour éviter des dégâts aux conduites.

Enfin, le maillage du réseau doit être réalisé pour améliorer la circulation de l'eau.

A l'instar de ce qui se fait pour les égouts et l'éclairage public, le Conseil communal se propose de réserver chaque année un certain montant à l'amélioration du réseau d'eau potable du village des Evouettes.

Perspectives d'avenir

Notre eau vaut une fortune. Ne la gaspillons pas mais évitons aussi que le surplus finisse au Tové, ce qui sera le cas lorsque les conduites auront été réparées. Dans cet esprit, le rapport préconise de raccorder le réseau des Evouettes à celui de Vouvry et du Bouveret. On pourrait imaginer que le surplus soit vendu aux Eaux de Montreux (SIGE) qui recherchent de nouveaux approvisionnements. Les premiers contacts ont déjà été établis et les décisions de principe pourraient tomber l'année prochaine déjà. Ces liaisons auraient aussi l'avantage de garantir l'approvisionnement en cas de pollution des sources.

Aspects financiers

Pour l'ensemble des travaux précités, y compris le raccordement avec Vouvry et Le Bouveret, il faut compter avec un investissement d'environ 3 millions. Montant tout à fait acceptable, puisqu'on peut le répartir sur plusieurs années.

Conclusion

Après de nombreuses années de questions, de discussions et de réflexions, les solutions pratiques et relativement bon marché existent. Nos installations sont bien dimensionnées avec une réserve de capacité et l'alimentation en eau potable du village des Evouettes est garantie pour une longue période. Le Conseil communal est satisfait de l'avance de ce dossier ainsi que les solutions écologiques qui pourront être mises en œuvre.

Cimetière de Port-Valais

Simultanément avec la rénovation intérieure de l'église et de la réfection du clocher, un soin tout particulier a été apporté ces dernières années à l'embellissement du cimetière. Un cheminement d'accès sans dénivélé a été construit et les allées principales goudronnées. Par contre, les niches pour recevoir les urnes sont presque toutes complètes et les incinérations deviennent de plus en plus fréquentes. Pour des raisons esthétiques, il n'est pas indiqué de poursuivre la pose de modules supplémentaires qui provoqueraient à terme la clôture du cimetière. Par conséquent, un jardin du souvenir sera construit à côté de l'église en arrivant à droite, à proximité de la fontaine. Différentes offres ont été demandées et le projet retenu répond aux critères de simplicité et de sérénité qui siéent à cet endroit. Enfin, dans le courant de l'année prochaine, une sculpture offerte par une personne ayant des liens étroits avec ce lieu de mémoire sera posée à droite en montant sur le chemin d'accès à l'église.

Séparation des eaux claires et des eaux usées (PGEE)

Après la rue du Bugnon et le chemin de la Montagne, l'étape 2012 consistera à séparer les eaux de la route de l'Eglise. Comme en 2011, ces travaux provoqueront de nombreux désagréments pour les habitants du quartier et d'ores et déjà le Conseil communal remercie les riverains de faire preuve de patience et de compréhension. En 2013, les travaux s'achèveront vers la route du Stand et ainsi tout le haut du village sera assaini et sécurisé.

Modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions

Le plan de zone et le règlement des constructions ont pour buts d'organiser la construction sur le territoire de la commune, de garantir une utilisation rationnelle du sol, d'assurer une conception et une exécution des bâtiments conformes aux règles de sécurité, de l'hygiène et de l'esthétique.

Le plan actuel date de 1995 et ne répond plus tout à fait aux exigences actuelles. Il prévoit par exemple que l'implantation des panneaux solaires constitue une exception soumise à autorisation de l'autorité communale alors que la politique actuelle encourage les énergies renouvelables.

Sachant que certains travaux préparatoires avaient déjà été effectués ces dernières années, le Conseil communal a créé au début 2011 une task-force ayant pour mission d'avancer dans cette tâche. D'emblée, il est apparu que le respect de certaines nouvelles lois allait entraîner des coûts et surtout un prolongement des délais. En effet, il ne s'agit plus de modifier un règlement ou quelques plans mais il faut, en collaboration avec des bureaux spécialisés, établir, entre autres, la carte des dangers de la commune, la carte des avalanches, la carte des richesses naturelles, les espaces cours d'eau, les zones protégées, les surfaces d'assolement réservées à l'agriculture, etc. Le mandat donné au départ

à la task-force s'est développé d'une manière inattendue mais aujourd'hui on peut dire que nous sommes à bout touchant et que le plus gros est fait.

En tenant compte du cadre légal, le Conseil communal a développé deux axes conformes à la politique fédérale et cantonale, à savoir la densification de la zone à bâtir et, où cela est possible, l'augmentation de la hauteur des constructions. A noter que, dans le contexte actuel, il est quasi impossible d'augmenter la zone à construire sans trouver des mesures de compensation.

Dès que les travaux seront suffisamment avancés, il est évident que la population sera étroitement associée au processus de remise à jour des documents cités en titre. Avant la mise à l'enquête, des séances d'information sont prévues dans le courant de l'année prochaine et en fin de compte le projet sera soumis pour acceptation à l'Assemblée Primaire avant d'être homologué ou non par le canton.

La route est encore longue mais, sous toutes réserves, on peut s'attendre à une mise en vigueur du nouveau plan de zones et du règlement communal des constructions en 2013.

Commission de l'environnement

Depuis le début de la législature, toute la commission a consacré beaucoup d'énergie et de temps à chercher des solutions adéquates pour remédier au dysfonctionnement structurel qui engendre des coûts exorbitants dans les comptes communaux depuis de nombreuses années. Cette réalité est partagée par de nombreuses communes. De ce fait, le Conseil communal a pris la décision de travailler sur un plan régional.

Les municipaux responsables des dicastères, les chefs techniques des communes de Collombey-Muraz, Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et Saint-Gingolph se rencontrent fréquemment sous la conduite de la Satom, mandatée par convention pour piloter en tant qu'expert la mise à jour de nos différents règlements communaux.

Actuellement, plus de 90% de ce règlement est prêt à être soumis aux différentes communes partenaires. Parallèlement, chacune des communes cherche à rationaliser les coûts par une réorganisation du collectage qui, à terme, devrait être un collectage groupé (abandon du porte à porte) ex : rationalisation des achats, tests de bennes compactrices, ceci afin de diminuer les transports.

La phase test est terminée. Dès le début de l'année prochaine, les points de collectage groupés seront progressivement mis en activité. Les horaires de la déchetterie seront adaptés en lien avec les communes voisines et l'installation de bennes compactrices sera finalisée.

L'étape suivante consiste à régler, par un système informatisé intercommunal, géré par le système central informatique de la Satom, la problématique de l'accès à la déchetterie et aux Eco-points décentralisés.

Un arrêté du Tribunal Fédéral du 4 juillet dernier a provoqué l'arrêt momentané des démarches en cours. Celui-ci établit qu'un plafond de 30% de financement par l'impôt, constitue, en règle générale, la limite supérieure à ne pas dépasser et ce afin de respecter le principe du pollueur-payeur inscrit dans la loi fédérale sur l'environnement. Nous attendons une décision du Conseil d'Etat qui doit se prononcer sur l'application du principe du pollueur-payeur.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est catégorique : les communes doivent s'adapter dans des délais corrects à la jurisprudence du Tribunal Fédéral. Le point de vue du Tribunal Fédéral est clair : la taxe doit être non seulement causale, mais incitative. Il est bien évident que toutes ces nouvelles dispositions auront un coût important en termes d'investissement et de gestion, ce qui présuppose que nous ne pourrions pas compter sur des économies importantes dès la mise en place du système. Il est à relever que la revalorisation de certains déchets permet actuellement de compresser les coûts de traitement (papiers, cartons, encombrants, verre et pet).

Par décision du TF, l'application du principe du pollueur-payeur devra être prise en compte dans les propositions de la Commission communale de l'environnement. Chaque commune devra régler ses particularités locales (commerçants, PME, campings, propriétaires de bateaux et résidences secondaires, etc.) Ces réglementations feront l'objet d'avenants qui devraient être joints, selon toute vraisemblance, au règlement intercommunal.

Horaires d'ouverture de la déchetterie Trior Hiver 2011 – 2012

Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Matin	Après-midi
Lundi	09h00 - 11h00	Fermé
Mercredi	Fermé	14h00 - 17h00
Vendredi	09h00 - 10h30	16h00 - 17h00
Samedi	09h00 - 10h30	14h00 - 17h00

Ouverture de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année

- Vendredi 23 décembre 2011 : selon horaire
- Lundi 26 décembre 2011 : fermé
- Mercredi 28 décembre 2011: selon horaire
- Vendredi 30 décembre 2011 : selon horaire
- Samedi 31 décembre 2011 : fermé

Ramassage des ordures ménagères

- Le ramassage des ordures ménagères a lieu le lundi et le jeudi matin.
- Les jours fériés, le ramassage a lieu le lendemain, notamment le 8.12 (Immaculée Conception)
- Nous nous permettons de vous rappeler que les sacs doivent être déposés le jour du ramassage.

Ramassage des ordures ménagères durant les fêtes de fin d'année

Selon la pratique habituelle

- Lundi 26 décembre 2011
- Jeudi 29 décembre 2011
- Lundi 2 janvier 2012

Nettoyage du port par le Club Subsieux en octobre 2011



Personnel Communal

Départs

- M^{lle} Amandine Bussien, apprentie administration
- M. René Jeannot, maintenance site Internet
- M^{me} Katy Le Colas, administration
- M^{me} Christiane Leuthard, patrouilleuse scolaire
- M^{me} Maria Rosa Raccio Froncillo, conciergerie
- M^{me} Stéphanie Brändle, enseignante

Arrivées

- M. Julian Bénet, apprenti administration
- M. Hubert Biétry, patrouilleur scolaire
- M^{me} Murielle Cultrona, administration
- M. Artur Da Silva Dos Santos, apprenti Travaux publics
- M. Joël Grandcollot, maintenance site Internet
- M. Jean-Claude Matheron, patrouilleur scolaire
- M. Daniel Pittet, Chargé de sécurité et Préposé au contrôle des constructions
- M^{me} Ariane Branas, enseignante
- M^{me} Nathalie Grau, enseignante
- M^{me} Natacha Chanton, enseignante
- M^{me} Camille Dupont, enseignante
- M^{me} Charlène Chablais, enseignante

Jubilaires

- M^{me} Brigitte Baruchet, 15 ans de service
- M^{me} Anne-Véronique Corminboeuf, 10 ans de service
- M. Patrice Roch, 25 ans de service

Mariages

- M. Claude-Alain Reber et Mme Emmanuelle Fornay, le 16.04.2011
- M^{me} Joëlle Sarrasin et M. Jonathan Emonet, le 08.07.2011

Naissance

- Eloïse Emonet, le 04.09.2011

Année sabbatique

- M^{me} Aurélie Clerc, enseignante (www.terramea.blogspot.com)

Julian Bénet: Apprenti employé de commerce (profil E)



Mise au concours

La Commune de Port-Valais met au concours un poste

d'apprenti(e) agent(e) d'exploitation

Conditions d'engagement :

- bonne santé et résistance à l'effort
- attiré(e) par le travail physique à l'intérieur et à l'extérieur
- capacité à s'intégrer dans une petite équipe de professionnels
- contact facile avec la population
- taux d'activité 100%
- domicile de préférence sur le territoire de la Commune de Port-Valais
- entrée en fonction : 1^{er} août 2012 ou à convenir

Nous offrons une activité variée, au service de la collectivité, dans un cadre agréable et un bon encadrement avec des professionnels polyvalents.

Les offres écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et des copies de carnets scolaires, doivent être adressées à l'Administration communale de Port-Valais, mention « apprenti(e) TP », case postale 28, 1897 Le Bouveret, jusqu'au 23 décembre 2011

Thierry Rapaz et Artur Da Silva Dos Santos: apprentis agents d'exploitation



Prix du mérite

Sport

Le Conseil communal a la volonté d'encourager la pratique du sport. Dans ce sens, pour récompenser nos sportifs méritants, la Commission des infrastructures touristiques et des sports a décidé d'attribuer le prix du mérite sportif à :

- la Société de Trampoline pour les excellents résultats de ses membres au championnat suisse.
- M. Benjamin Le Maguet (natation) pour la préparation des Jeux Olympiques 2012.

Formation et Apprentissage

- M. Cyril Trollux

Port

Dessin qui agrémentait l'article sur le port du Bouveret paru dans le 24 Heures cet été



Chargé de Sécurité de la Commune de Port-Valais

Lors de l'engagement de notre Chef des Travaux publics, M. Christian Schopfer a été chargé de la tâche de Chargé de Sécurité et a suivi la formation requise pour l'obtention de son certificat. Force est de constater aujourd'hui que cette mission doit être accomplie par une tierce personne afin de décharger M. Schopfer au profit d'autres priorités dans sa fonction.

Nous vous informons que nous avons engagé au 1^{er} octobre 2011 **M. Daniel PITTET** à un taux d'activité de 20%. Ce poste englobe les contrôles de sécurité et des constructions. M. Pittet occupe cette même tâche depuis 2001 à la Commune de Vouvry, dont il reste également collaborateur à temps partiel. Il sera présent dans nos bureaux un jour par semaine, soit le mercredi. En dehors de ce temps de présence, nous vous prions de contacter le secrétariat des constructions, M^{me} Véronique Corminboeuf pour tout renseignement ou demande de rendez-vous (024 482 70 03).

Crèche



Année scolaire 2011-2012

Fermetures officielles de la crèche

Immaculée Conception	Du mercredi 7 décembre 2011 à midi au vendredi 9 décembre 2011 au matin
Noël	Du vendredi 23 décembre 2011 au soir au lundi 9 janvier 2012 au matin
Pâques	Du jeudi 5 avril 2012 au soir au mardi 10 avril 2012 au matin
Ascension	Du mercredi 16 mai 2012 à midi au lundi 21 mai 2012 au matin
Pentecôte	Du vendredi 25 mai 2012 au soir au mardi 29 mai 2012 au matin
Fête Dieu	Du mercredi 6 juin 2012 à midi au vendredi 8 juin 2012 au matin
Vacances d'été	Du vendredi 13 juillet 2012 au soir au lundi 13 août 2012 au matin
Assomption	Du mardi 14 août 2012 au soir au jeudi 16 août 2012 au matin

Le Pédibus à Port-Valais vit !

Et oui ! Maintenant aussi au Bouveret il existe une ligne Pédibus.

De nombreux parents accompagnent leurs jeunes écoliers-ères sur le chemin de l'école, principalement pour des raisons de sécurité. Cette tâche requiert du temps et peut occasionner un certain stress...

Pourquoi, dès lors, ne pas partager les trajets dans le cadre d'une ligne de Pédibus ?

Dans la perspective d'accoutumer les jeunes à la marche à pied, le Pédibus propose d'effectuer les trajets scolaires en groupe d'écoliers conduit par un adulte. Il permet aux parents de planifier sur la semaine les trajets que chacun effectuera comme conducteur en accueillant les enfants en différents endroits de l'itinéraire, selon un horaire fixe.

2 lignes pour accompagner nos enfants en toute sécurité :

1. Camargue – Culat – Iles – Ecole
 - Fabienne Savoini : 079/ 706 52 51
 - Yasmine Bonfanti : 079/ 261 20 21
 - Myriam Berthet : 078/ 630 90 79

2. Tennis – Camping – Ecole
 - Mélanie Lavarélo : 079/ 708 19 43

Bientôt, l'après-midi, afin de gagner du temps, les trajets se feront à vélo !

D'ores et déjà, un grand merci à ces mamans pour leur engagement et plein succès !

La Commission des structures d'accueil



Bibliothèque – Animations



Rendez-vous le 7 décembre de 14h00 à 16h00 à la bibliothèque avec M^{me} Line Short – écrivain. Lecture et narration d'un extrait de son livre, avec à la clé un bricolage de Noël.

Durant novembre et décembre, la bibliothèque fête les « 80 ans de Babar » Venez (re)découvrir les albums du célèbre éléphant !

Heures d'ouverture :

Lundi : 17h00 à 19h00

Mercredi – jeudi : 15h00 à 18h00

Vendredi : 09h00 à 11h00



Wanted

Cela fait maintenant plus de 70 ans que le Comité du 1^{er} août organise la Fête Nationale au Bouveret.

Des heures et des heures de bénévolat à coudre, à rechercher des thèmes, à organiser le cortège, à servir des apéritifs en costume de Port-Valais... pour que la fête soit belle. Et elle le fut à chaque fois !

Un grand merci aux différents organisateurs au fil du temps pour leur engagement !

Malheureusement, le comité s'est essouffé et la Fête Nationale a été organisée cette année pour la dernière fois.

Nous profitons de lancer un appel à toutes les personnes qui seraient intéressées à prendre la relève. Pour ce faire, merci de vous annoncer chez Sonia Tauss-Cornut au 079/787 54 17.



Le Conseil communal et l'Administration communale vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année !